

LOCATION / PRÊT DE L'AUDITORIUM – DEMANDE Sept. 2026 – août 2027

- Vous devez d'abord contacter l'école de musique (ecoledemusique.ouestcotentin@lecotentin.fr) ou 02 33 01 76 15 / 06 37 29 83 65 le plus tôt possible afin de vérifier la disponibilité de l'auditorium au regard de son planning d'utilisation.
- Adresser ensuite ce formulaire rempli et accompagné d'un courrier au moins 3 semaines avant la date souhaitée à
M. le Président du Pôle de Proximité Ouest Cotentin, 31 Route de Flamanville, 50340 LES PIEUX.

Structure organisatrice (nom) :

Cochez
une
seule
case

- | | |
|---|--|
| ☐ Association Loi 1901 | ☐ Association de parents d'élèves |
| ☐ Établissement d'enseignement ou de formation | ☐ Collectivité locale |
| ☐ Non professionnel | ☐ Comité d'entreprise |
| ☐ Professionnel indépendant / entreprise | |

Adresse structure :

Nom et qualité du responsable :

Contact { **Nom :**
Adresse :
Téléphones :

Compagnie d'assurance et n° de contrat :

Attention, une attestation est à fournir obligatoirement au secrétariat au maximum 1 jour avant le début de la location !

Intitulé de votre événement :

- ☐ Répétition uniquement ☐ Répétition ou préparation, puis manifestation

Contenu (programme succinct, intervenants, groupes, etc.) :

.....
.....
.....

Date(s) et horaires de l'événement :

Prix d'entrée :

Horaires de réservation souhaités :

Nous vous rappelons que la billetterie, la rémunération des artistes et les frais SACEM sont à la charge de l'organisateur

Aurez-vous besoin de matériel scénique : ☐ oui ☐ non

*La manipulation du matériel scénique (sonorisation, projecteurs, tentures, etc.) ne peut être effectuée que par le technicien désigné par la Collectivité. Son utilisation est comprise dans le tarif de location.
La fiche technique de l'auditorium et de son matériel est disponible sur simple demande.*

Apportez-vous des décors & structures : ☐ oui ☐ non

*Attention ! tous les décors ou structures doivent être classés au feu M1.
Dans le cas contraire, vous devrez faire appel à une prestation extérieure SSIAP, exclusivement à votre charge.*

Optez-vous pour le "supplément ménage" : ☐ oui ☐ non → vous devrez assurer le nettoyage des locaux

Coût supplémentaire exclusivement à votre charge (voir tarifs au dos).

Cadre réservé à l'école de Musique

Demande acceptée : ☐ oui ☐ non ☐ sous réserve :

État des lieux : entrant : sortant :

ÉCOLE DE MUSIQUE OUEST COTENTIN

TARIFS DE LOCATION DE L'AUDITORIUM

2026-2027

Délibération n° 2024-03-041 du 13 juin 2024 – Commune des Pieux

Tarifs par jour	Manifestations à Entrées libres		Manifestations à Entrées payantes	
Utilisateurs	Territoire Pôle de proximité Ouest Cotentin	Hors Territoire Pôle de proximité Ouest Cotentin *	Territoire Pôle de proximité Ouest Cotentin	Hors Territoire Pôle de proximité Ouest Cotentin *
Associations loi 1901	70,50 €	141 €	141 €	282 €
Associations de parents d'élèves & spectacles d'enfants	gratuit	141 €	gratuit	282 €
Établissements : - d'enseignement - de formation (type AFPA, Greta...)	gratuit	141 €		
"Villes en scène"	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Non professionnels	141 €	423 €	282 €	846 €
Comités d'entreprise	564 €	846 €	1 128 €	1 692 €
Professionnels indépendants, Entreprises	1 128 €	1 128 €	2 256 €	2 256 €
Supplément ménage	47 €			

* En fonction des disponibilités.

Une répétition pour préparer une manifestation est considérée comme une location, avec un abattement de 50 % du tarif applicable (sauf supplément ménage).

Si l'événement est à but caritatif, la gratuité sera appliquée (sauf supplément ménage).

Moyens de paiement acceptés : numéraire, chèque bancaire ou postal.

N.B. : toutes les autres situations ne figurant pas dans la grille tarifaire seront étudiées au cas par cas, en fonction des disponibilités de la salle, et feront l'objet d'une décision de la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, sur avis du Président du Pôle de Proximité Ouest Cotentin.